

Autorisation d'intervention à proximité des réseaux(Opérateur)

Formation sur les travaux à proximité des réseaux avec préparation examen AIPR pour la délivrance d'une attestation de compétence.

Présentiel - Synchrone

Objectifs

Public Visé

- Toute personne devant disposer d'une AIPR* (Concepteur, Encadrant ou Opérateur) dans le cadre de la réforme DT-DICT

* AIPR obligatoire au 1er janvier 2018

Pré Requis

Maitriser la langue française

Objectifs pédagogiques et d'évaluation

Compléter ses connaissances de la réglementation DT-DICT

Connaitre le guide technique relatif aux travaux à proximité des réseaux.

S'entraîner à répondre aux questions d'un QCM pour préparer et réussir le QCM de contrôle des compétences encadré par l'ETAT

Parcours pédagogique

Le responsable de projet avant les chantiers :

- DT * : Formulaire de demande de travaux, Guichet Unique, emprise du projet, Analyse des réponses Loi d'ohm et l'effet joule
- Investigations complémentaires (IC), détection des réseaux : classe de précision des réseaux
- DC* : Dossier de consultation des Entreprises (DCE), Clauses dans les marchés :
- Marquage-piquetage
- Compétence des personnels
- Cartographie

Les exécutants avant les chantiers :

- DICT* : Formulaire de déclaration, d'intention de commencement des travaux
- Analyse des réponses du DCE* : Dossier de consultation des Entreprises (DCE) et du marché
- Compétence des personnels*
- Application du guide technique en vigueur
- Lecture des indices et affleurant
- Travaux sans tranchée

Au cours du chantier :

- Constat d'arrêt ou de sursis
- Constat de dommage : responsabilités et formulaire
- Opérations sur chantier
- Cas des travaux urgents (ATU)

(*) : Pour les concepteurs et Encadrant uniquement

Méthodes pédagogiques

Moyens pédagogiques

- Exposés, vidéo
- Tableau, projecteur, vidéo, quiz, simulation, film, animation,
- Étude de cas fournis

Qualification Intervenant-e-s

Formateur habilité disposant d'une attestation de compétences en cours de validé



Méthodes et modalités d'évaluation

L'examen se déroule à l'aide d'un ordinateur, le participant dispose de 60 mn pour répondre aux questions :

- Exécutant : 30 questions
- Une bonne réponse rapporte 2 points. Pas de réponse (choix "ne sait pas") : 0 point.
- Une mauvaise réponse : - 1 point pour une question non prioritaire ou - 5 points pour une question prioritaire

Le nombre de points mini pour obtenir son certificat de compétences est de :

- 36 points sur un maximum possible de 80 pour les opérateurs

Selon résultat délivrance d'une attestation de réussite permettant à l'employeur de délivrer l'AIPR : Attestation d'Intervention à Proximité des Réseaux

Modalités d'accessibilité handicap

Nos formations sont accessibles sous conditions. Merci de nous contacter au préalable afin de vérifier, avec le formateur, si certains aménagements sont nécessaires.

 **Durée** **Effectif**
7.00 Heures 1 Jour De 1 à 10 Personnes

 **Contactez-nous !**

Audrey MONTEIRO Chargée de Formation	Tél. : 0673854835 Mail : audrey.monteiro@forma-so.com
--	--